

IMPLANTATION D'UN BRISE-VENT

BLEUET NAIN SEMI-CULTIVÉ AU QUÉBEC



1- INTRODUCTION

Les plants de bleuets doivent être bien protégés contre le froid hivernal par une bonne couverture de neige. Lorsque cette protection n'est pas suffisante, il se produit un dessèchement plus ou moins important de l'extrémité des tiges et même un gel des rhizomes. La productivité des bleuetières est très affectée par ce phénomène.

Un projet de recherche contre le gel hivernal dans les bleuetières a démontré qu'un brise-vent dont la porosité se situant entre 60 et 80%, favorisait une bonne répartition de la neige et une augmentation de la productivité de la bleuetière.



Brise-vent aux 65 mètres

2- OBJECTIFS RECHERCHÉS

- Conserver la neige uniformément dans la bleuetière (protection des plants contre le gel hivernal).

- Favoriser l'augmentation de la température.
- Protéger les endroits fragiles contre l'érosion éolienne.
- Favoriser la nidification des insectes indigènes pollinisateurs.
- Créer des zones à faible turbulence pour y placer les ruches lors de la pollinisation.
- Diminuer l'effet d'évapotranspiration du vent.

3- IMPLANTATION DU BRISE-VENT

L'implantation d'un brise-vent peut être réalisée dans deux situations bien différentes. L'une est rencontrée lors de **l'aménagement d'un nouveau site** et l'autre dans une **bleuetière en production**.

Pour une **protection optimale**, il est recommandé qu'un brise-vent soit installé **à tous les 60 mètres**.

3.1 AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEAU SITE

3.1.1 Orientation

Le brise-vent doit être situé perpendiculairement au vent dominant (habituellement orienté nord-sud au Saguenay-Lac-St-Jean-Côte-Nord) tout en tenant compte du contexte du milieu. Une orientation à 45 degrés d'un côté ou de l'autre peut quand même offrir une protection acceptable.

Dans le cas où le brise-vent ferait obstacle à l'écoulement de l'air froid, des trouées ou de l'élagage devront être pratiquées.

3.1.2 Porosité

La porosité du brise-vent devra être de 50 à 80% selon l'espacement entre les haies. Pour les bleuétières dont l'espacement entre les brise-vent est de 60 mètres, la porosité devra être de 50%, comparativement à 80% pour un espacement de 130 mètres. Il est important de conserver une bonne porosité afin d'obtenir une distribution adéquate de la couverture de neige.



Porosité 80 %

3.1.3 Largeur et espacement

Un brise-vent protège sur une distance d'environ 10 à 20 fois sa hauteur. Pour une protection optimale les normes qui suivent devront être respectées.

Largeur

Lors du déboisement, une largeur de **3 à 10 mètres** sera conservée.

Espacement

Pour une protection optimale, les brise-vent seront situés à tous **les 60 à 130 mètres** selon les conditions rencontrées sur le terrain.

3.1.4 Essence

Lorsque le reboisement du brise-vent est nécessaire, consultez la section 3.3 et 3.4.

3.1.5 Protection

Une protection devra être apportée au brise-vent lorsque la taille des plants est effectuée à l'aide d'un brûlage.

- Avec l'arrivée de la faucheuse déchiqueteuse, la **réalisation d'un coupe-feu le long des**

brise-vent n'a plus sa raison d'être. Ainsi on diminue les problèmes d'érosion en évitant de bouleverser la couche de matière organique.

- Pour les champs qui seront brûlés, une bande d'une largeur de 5 mètres le long du brise-vent sera fauchée ras et **non-brûlée**. Si cette bande doit absolument être brûlée, les conditions suivantes doivent être respectées : il faut faire l'opération lorsque les **conditions d'humidité sont élevées et en l'absence de vent. La chaleur dégagée par le brûleur et dirigée par le vent en direction des plants d'arbres est suffisante pour détruire ces derniers.**

3.1.6 Entretien

- Procéder à la taille des arbres afin de maintenir la porosité entre 50 et 80 % selon l'espacement entre les brise-vent
- Éliminer les cerisiers de Pennsylvanie et toutes autres espèces qui sont en compétition avec le bleuétier lors de la pollinisation.

3.2 BLEUETIÈRE EN PRODUCTION

Par bleuétière en production, on désigne un site aménagé où il faut compléter ou implanter de nouveaux brise-vent.

Lors de l'implantation, le futur brise-vent sera composé d'une ou de deux rangées d'arbres selon les exigences du terrain.

Brise-vent à deux rangées

Il est recommandé à tous les 130 mètres. Pour l'implantation de ce brise-vent, une bande d'une largeur de 5 mètres est conservée intacte pour



recevoir les 2 rangées d'arbres.

Plantation d'un brise-vent à deux rangées

Une largeur de 2 mètres sera respectée entre ces dernières. Les essences seront plantées à 3 mètres de distance sur le rang en quinconce d'une rangée à l'autre.

Brise-vent à une rangée

Celui-ci est utilisé pour compléter les brise-vent aux 60 mètres. La bande nécessaire pour la plantation sera d'une largeur de 3 mètres. La distance à respecter entre les plants est de 2 mètres.



Brise-vent aux 60 mètres

3.2.1 Orientation

Voir section 3.1.1

3.2.2 Porosité

Voir section 3.1.2

3.2.3 Protection du brise-vent

Voir section 3.1.5

3.2.4 Chemin

Les chemins d'accès ne sont plus justifiés sur les terrains exempts de débris forestiers et de souches. Les autos et camions peuvent y circuler sans difficulté. Il est recommandé que le déplacement de ces derniers s'effectue le long des brise-vent afin d'endommager le moins possible les plants de bleuet.

3.3 ESSENCES RECOMMANDÉES

Les essences recommandées sont par ordre de priorité :

- pin rouge
- pin Sylvestre
- Pin gris
- Mélèze laricin

(En général, le drainage dans les bleuetières est excessif. Le mélèze dans ces conditions a de la difficulté à s'implanter lors des saisons particulièrement sèches. Cependant, il peut être utilisé aux endroits où les conditions d'humidité sont plus élevées).

Lors de la réalisation d'un brise-vent il est préférable d'utiliser deux essences différentes. Ainsi, en période d'infestation par les maladies ou les insectes, les dommages causés au brise-vent seront moins élevés.

Ordre de plantation :

- Haie à 2 rangées (exemple) :



- Haie à 1 rangée (exemple) :



□ = Pin rouge

■ = Pin sylvestre

3.4 PLANTATION

Cette étape est importante. La procédure doit être suivie avec rigueur pour obtenir un taux de réussite élevé.

Matériel nécessaire :

- Plautoir manuel ou tiré par un tracteur selon l'importance de la plantation ;
- Un réservoir d'eau sur roues ;
- Une ou deux cordes de 50 mètres graduées en fonction de l'intervalle de plantation (3 mètres dans le cas d'un brise-vent constitué de 2 rangées ou 2 mètres dans le cas d'une seule rangée).
- Tracteur et remorque pour transporter les plants.

Procédure

- 1) Éliminer la couche de matière organique sur un diamètre de 30 centimètres à l'endroit où les arbres vont être plantés. Cette opération peut être faite avec une débroussailleuse portative (taupe forestière).

Le but de cette opération est de réduire la compétition pour faciliter la croissance de l'arbre nouvellement mis en terre.

- 2) Pour les plants en récipients, les arroser avant de les planter pour faciliter leur extraction du récipient.
- 3) Toujours planter les plants verticalement.
- 4) Planter les plants à la bonne profondeur (collet au niveau du sol) aucune branche ne doit être enterrée.
- 5) Pour les plants à racines nues.
 - Démêler les racines à l'ouverture des paquets.
 - Extraire les plants un par un du seau ou du sac.
 - Ne jamais laisser les racines à l'air, ni les exposer au soleil.
 - Bien étaler les racines, les placer vers le bas et ne pas les enrouler ;
 - Aucune racine ne doit être laissée à l'air libre.
- 6) Bien tasser le sol avec le talon après la mise en terre pour éviter des poches d'air qui provoquent le dessèchement des racines.
- 7) Arroser les plants après la mise en terre pour favoriser une bonne compaction du sol.
- 8) Il est très important de mettre en terre les plants dès que possible après la réception. Si le délai entre la réception et la plantation est long, arroser les plants au besoin et les garder dans un endroit frais.

Savard, technologiste agricole. Laurier Tremblay, agronome.
Mise en page : Andrée Côté

Mise à jour : mars 99

4- ENTRETIEN

- Procéder à la taille des arbres afin de maintenir la porosité entre 50 et 80 % selon l'espacement entre les haies.
- Éliminer dans le brise-vent tous les cerisiers de Pensylvanie et toutes autres espèces qui sont en compétition avec le bleuetier lors de la pollinisation.
- Fertiliser les arbres au besoin.

NOTE : les recommandations contenues dans ce document ne doivent toutefois avoir pour effet de soustraire le propriétaire ou le locataire aux autres dispositions législatives et règlements en vigueur.

Rédigé par la Direction Régionale Saguenay-Lac-St-Jean-Côte-Nord. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (Tél : Alma, 418-662-6486 ; Mistassini, 418-276-3438 ; Bergeronnes, 418-232-6273).

Rémy Fortin, agronome. Guy Grenon, technologiste agricole. Gérald Savard, technologiste agricole. Joseph